



schémas directeurs qui vont identifier les besoins, on va pouvoir adapter. Deuxième exemple, côté aménagement, vendredi prochain la commission a planché sur les modalités de mise en œuvre du projet de schéma directeur de mobilité. Une grande question pour le mandat. Troisième exemple, il y a eu un certain nombre de contacts avec la région et le département et on commence à voir un peu plus clair sur la contractualisation, sur ces deux grandes activités comme on dit, entre 2021 et 2026. Pour la région, on va vers ce que la région appelle un pacte d'engagement dans les transitions, un pacte qui sera signé avec les communautés de communes avec trois priorités : les centralités, c'est-à-dire tout le travail sur les bourgs, deuxième priorité le service public de proximité, troisième priorité les transitions. Un contact aussi avec le département qui va négocier un changement de vocabulaire vers des accords pour des territoires solidaires avec heureusement des objectifs relativement similaires affichés comme deux priorités cette fois-ci, cohésion sociale et service au public, comme un ensemble. Et deuxième ensemble, transition écologique mais où l'on retrouve l'idée aussi dans cette transition des centralités. Et avec un discours disons qu'en gros le niveau de financement sera assez similaire à ces dernières années : financement de la politique territoriale des collectivités. Et quatrième exemple très terre-à-terre et je pense que Arnaud va compléter, le vice-président des travaux de la CCPA a passé un certain temps sur le terrain, ici à Plouguerneau, avec les équipes techniques de la CCPA mais avec aussi nos services techniques et Arnaud. Concrètement, cela représente le début d'une phase 2 de Mégalis. Il ne faut pas oublier que l'on sait d'avance que ce sera le grand investissement de la CCPA pour le mandat qui vient, par hasard j'ai signé ce matin un bordereau pour 700 000 € de dépenses. C'était la contribution de la CCPA pour nous tous au programme Mégalis 2020, et cela va continuer pendant tout le mandat. On arrive rapidement à des sommes importantes, donc concrètement sur Plouguerneau à l'heure actuelle, pour la phase numéro deux on est en phase d'élagage, et le souhait est d'avoir un élagage qui va être effectif au moins pendant cinq ans car on constate, l'exemple que l'on m'a donné est sur Plabennec, les élagages n'ont pas été assez sévères il y a déjà des problèmes un peu pour la fibre sur ces sites. Malheureusement, par contre par rapport à la commercialisation, les nouvelles sont qu'il y a encore du retard.

A. Henry : rapidement, je reviens juste déjà sur un point, quand Andrew parle de la phase numéro deux, il faut dissocier la phase numéro deux sur Plouguerneau et celle de Mégalis. La phase 2 sur Plouguerneau correspond à la partie nord-est de notre commune, et là nous sommes sur la phase 2 de Mégalis qui est une phase de déploiement qui correspond à une emprise Kernilis / sud du Grouanec et Plouvien. C'est cette phase 2 dont on parle et sur laquelle on vient apporter les éléments sur les élagages.

Concernant notre phase 1 notamment sur Lilia, lors du dernier conseil, Andrew nous avait apporté les derniers éléments que l'on avait eu de la part de Mégalis qui étaient plutôt positifs avec une commercialisation qui était annoncée au 1<sup>er</sup> décembre. Donc là, les informations qui datent de lundi, effectivement début juillet le réseau n'avait aucun souci technique et on était bien au mois d'octobre sur la phase de validation on va dire administrative. Les équipes de Mégalis se sont rendu compte en regardant ces documents administratifs, qu'il y avait des problèmes pour simplifier l'aiguillage c'est-à-dire que dans les boîtes de répartition, les foyers n'étaient pas branchés au bon endroit, il y avait aussi des problèmes techniques sur certains composants électroniques. Il y avait donc deux solutions, soit, on laissait comme cela, et ensuite c'était les opérateurs au moment de la commercialisation qui auraient dû jongler avec ces mauvais raccordements, et puis ensuite nous aurions pu avoir des pannes sur ces composants électroniques dans six mois, un an, deux ans, avec la coupure. Mégalis n'a pas voulu s'engager là-dedans et a préféré faire marche arrière et se retourner vers Axiom, pour que Axiom fasse les modifications techniques, afin qu'à la restitution technique administrative on soit clair à 100 %. Donc dans les trois secteurs administratifs, il y en a un qui a été validé, les deux prochains seront validés normalement pour la fin du mois de novembre d'après les techniciens Mégalis ; ensuite il y a un mois d'études qui nous emmène fin décembre, puis il y a après ce que l'on appelle un mois de jachère commerciale avant la mise en commercialisation. Donc là, nous sommes sur un calendrier à mi-janvier au plus tôt, mais clairement on est sur un objectif début février.

A. Lincoln : vous avez sans doute constaté qu'il y a eu tout un débat dans la presse nationale et régionale sur le rythme de la mise en place du très haut débit en Bretagne, qui a été cité comme une région en retard. La réponse de la région a été que nous avons un habitat dispersé qui pose beaucoup de problèmes en termes d'installation de ce type d'infrastructure et ensuite des problèmes dont on a déjà parlé en termes de rareté de la matière première et aussi beaucoup de problèmes côté ressources humaines. Juste pour conclure, un peu plus de détails sur ce qui sera un très gros dossier pour tout le monde sur notre territoire, l'adoption d'un plan climat air énergie territorial qui sera un document général et fondamental pour essayer de coordonner nos efforts pour éviter le réchauffement climatique et toutes ses conséquences. Juste pour vous rappeler que les expertises en matière de diagnostic sur notre territoire,

sont basées essentiellement à Energ'ence. Ils ne pouvaient pas accompagner simultanément l'ensemble des communautés de communes. Donc certaines communautés de communes ont commencé avec le PCAET et d'autres ont commencé avec le PLUi. C'était notre cas, le travail sur le PLUi est terminé et il est en vigueur depuis le mois de mars de cette année. Côté PCAET, on a eu un diagnostic qui a été livré en fin de mandat en octobre 2019, une bonne nouvelle, la version détaillée est sur le site, tout le monde peut la consulter, sur les sites de la CCPA. Il faut taper sur « environnement » puis « PCAET ». Vous avez un document et un choix entre un document de 117 pages et si vous n'avez pas le courage d'entamer cela, il y a aussi une bonne synthèse d'une cinquantaine de pages disponible. Donc ça c'est vraiment un point de départ. Fin novembre début décembre, il y a un an, il y avait trois ateliers organisés qui commençaient à travailler. Un atelier climat, un atelier air, et un atelier énergie. Ensuite, nous sommes rentrés en phase de campagne électorale et municipale, et ensuite confinement. Il y a donc eu une sorte de rupture dans le travail. Les choses ont repris en septembre avec l'embauche d'un chargé de mission Marianne Savoret, que certains autour de la table connaissent bien, qui travaillait déjà sur les questions de mobilité au niveau du pays de Brest. Jeudi dernier, a eu lieu le premier comité de pilotage sur ce dossier très important. Alors qu'est-ce qu'il va se passer, vous verrez sur le site, on va recommencer le travail en atelier, entre-temps il y a eu des élections, la composition du conseil communautaire a changé, ainsi que des conseils municipaux. L'objectif est que pour la fin du mois de février, d'essayer de dégager nos axes stratégiques et nos objectifs et ensuite il y aura une deuxième phase de co-construction dans les détails du plan d'action pour essayer d'atteindre nos objectifs. Ce n'est pas vraiment d'essayer, on doit les atteindre, c'est une obligation absolue et c'est même une obligation législative et légale en France. De toute façon, si l'on souhaite éviter le pire, on doit les atteindre. Je pense que ce sera une phase de co-construction ou l'ensemble des 280 conseillers municipaux sur le territoire sont invités à y participer. Si vous avez le temps, il y aura vraiment le temps de travailler sur cela. Ensuite, il y aura une phase de consultation avec les partenaires publics, et l'objectif est d'adopter le plan pour le mois de décembre 2021. Je pense que tout le monde se rend compte que c'est un plan qui ne pourra pas rester simplement un document administratif, la question de la médiation et de la participation de tout le monde est très importante, car on ne peut pas atteindre ce type d'objectifs sans participation active de l'ensemble de la population. Donc un dossier très important qui je pense est tout à fait en phase avec le travail que l'on aime ici à Plouguerneau, et je pense que l'on sera nombreux autour de la table pour participer aux discussions.

L.Le Hir : juste une petite chose qui a été dite, par rapport à la nouvelle contractualisation qui pourra être faite avec le département et la région et notamment au niveau du département, tu évoquais éventuellement que les enveloppes financières seraient assez proches de celles qui sont actuellement. Nous, pour avoir vu le PPI du conseil départemental, la ligne qui est concernée par ce que l'on appelait avant les contrats de territoire, a été diminuée de 20 millions d'euros par an. Donc pour moi, cela veut bien dire, enfin on la traduit en se disant qu'il y aura quand même une enveloppe financière qui sera moins importante au niveau des communes et des communautés de communes. On espère que cela ne soit pas le cas, car cela serait quand même dramatique pour les projets, notamment quand tu évoquais tout ce qui est centralités et services proches du public. On a vraiment besoin de consolider un certain nombre de choses dans nos communes et on le voit justement dans la période qu'il y a en ce moment, il faut espérer que ce n'était qu'une projection et qu'elle ne sera pas réalisée.

A.Lincoln : le département, lors de la réunion en visioconférence, ne s'est pas engagé sur un chiffre précis, c'était l'impression générale que j'ai eue, par contre la région a annoncé un chiffre de 40 millions par an pendant deux ans et ensuite une clause de revoyure pour voir si ce montant qui est le montant des dernières années était suffisant par rapport à l'ambition de la politique territoriale.

A.Romey : juste pour dire que j'abonde dans le sens d'Andrew sur le fait de l'implication du plus grand nombre sur ce PCAET et je voulais demander à Andrew s'il ne pouvait nous résumer brièvement, quels sont les objectifs légaux à atteindre dans ce PCAET ?

A.Lincoln : j'ai peur de me tromper, mais je pense que sur les questions de consommation d'énergie par exemple, on doit arriver à 50 % je pense ou 60 % de baisse de consommation de l'énergie en 2050. Déjà 30 % pour 2030, et je pense que les comptes-rendus des ateliers qui ont eu lieu seront bientôt mis sur le site. Les collègues qui ont travaillé dessus, prévoient une baisse de consommation notamment sur le transport, de 42 % pour 2030. Les chiffres sont très impressionnants mais on n'a pas le choix, la France a signé un certain nombre d'engagements. Ce qui sort du diagnostic, on a vraiment la spécificité de notre territoire, on le connaît déjà sans le diagnostic, c'est la forte concentration d'activités agricoles. Il y a un type d'activité qui produit beaucoup de gaz à effet de serre. L'agriculture est responsable sur notre territoire de 58 % d'émissions. Le chiffre national est de 18.9% qui est simplement une traduction de l'activité économique qui fournit beaucoup d'emplois chez nous, qui a en quelque sorte sauvé la Bretagne

historiquement et géographiquement. Mais on constate que l'évolution du modèle agricole est forcément un enjeu extrêmement important pour le territoire. Affaire à prendre avec beaucoup de doigté comme a dit le président du conseil régional dans sa réaction par rapport au documentaire que je n'ai pas vu mais qui est passé hier soir sur la Bretagne. Et donc l'Atelier qu'il y a eu il y a un an sur la question de l'air, avait déjà une orientation très forte sur l'agriculture et l'alimentation. Je pense qu'on va forcément continuer à travailler sur ces problématiques.

Mr Le Maire : merci Andrew, donc la commune de Plouguerneau doit bien évidemment s'y investir pleinement.

E. Baltz : une question, est-ce que la communauté de communes dans le cadre de sa compétence économie a entamé une réflexion d'aide aux commerces locaux ?

A.Lincoln : tout à fait, je pense que c'est Nadine derrière moi qui va compléter l'information. Il y a eu pas mal d'échanges de mails, j'ai moi-même envoyé un mail au responsable économie démontrant l'intérêt ce qu'il se passait à côté à Lesneven, je trouve qu'il y a des initiatives très intéressantes. Et en effet hier il y a eu une réunion avec les commerçants au siège, je pense hier soir à 18 heures il y a eu une réunion de la commission économie où nous sommes représentés par Nadine qui va vous donner les informations que j'ignore jusque-là.

N.Abjean : effectivement en commission économique nous avons abordé le sujet, c'était d'ailleurs le sujet principal, ce que nous avons abordé repose sur cinq points différents. Déjà, la réunion avec les commerçants. Les commerçants étaient les 13 communes qui ont été invitées, notamment par exemple l'UCAP sur la commune de Plouguerneau qui a été invité à participer. Sur les 13 communes il n'y en a que quatre en groupement de commerce qui existent, donc c'est le point que nous avons abordé pour avancer sur les aides et sur la possibilité justement de faire une communication large sur les 13 communes. Par exemple l'affichage, qui consiste à dire « consommer local sur les 13 communes », et tout cela a été abordé notamment lors de la réunion avec les commerçants. Le point négatif que nous avons remarqué est qu'il n'y a pas du tout de cohésion. Pour l'instant avec les commerçants, ce qui manque est de n'avoir qu'un seul interlocuteur, c'est le point que nous avons abordé pour pouvoir avoir les démarches avec eux et aller en concertation avec eux. Plusieurs choses ont été mises en place, au niveau de la CCPA, au niveau régional, il y a des aides régionales qui existent et nous nous référons à ces règles-là. Effectivement on a aussi abordé le sujet financier, pour l'instant il nous faut l'autorisation régionale pour pouvoir avancer de ce côté-là.

E.Baltz : une autorisation de la région pour quoi faire ?

N.Abjean : pour pouvoir donner telle ou telle subvention, c'est sur dossier, c'est au cas par cas suivant les entreprises et associations qui font partie également des commerces. Et pareil pour tout ce qui est fiscalité, tout cela c'est la région qui doit nous donner l'autorisation.

E.Baltz : donc je comprends que la communauté de communes bien qu'elle ait la compétence économie est sous la tutelle de la région ?

N.Abjean : je ne sais pas si on peut appeler cela une tutelle, mais on essaie de suivre les règles.

E.Baltz : ce n'est pas une critique, c'est juste que là nous sommes dans une situation un peu d'urgence, on en discute entre nous alors que ce n'est pas à nous de le faire, c'est bizarre comme situation, mais l'urgence est maintenant et s'il faut attendre le feu vert de la région pour agir est-ce qu'il ne va pas être trop tard ? Est-ce qu'on n'aura pas déjà perdu des commerces ? Est-ce qu'on n'aura pas déjà perdu du monde ?

A.Lincoln : il peut y avoir une petite question de compétence parce que ce que l'on appelle politique locale des commerces est à peu près le seul aspect des compétences économiques qui sont restées avec les communes, à part ce qui a été déclaré comme intérêt communautaire, est chez nous très limité, c'est le programme qui est mené ensemble avec nos régions, c'est le pass commerce. La question pour moi qui est importante je crois, c'est d'essayer de faire en sorte, on a vu à Plouguerneau avec le compte-rendu de la réunion avec les commerçants qui a une vraie demande d'aides concernant tout ce qui concerne la digitalisation et ensuite l'utilisation des équipements de plates-formes, etc, pour essayer d'avancer vers une nouvelle forme de circuits locaux. Pas simplement dans le contexte dramatique où l'on est aujourd'hui mais aussi de façon plus pérenne. Personnellement j'ai trouvé très intéressant ce qui a été fait à Lesneven. Mais c'est vrai qu'à Lesneven, il y a énormément de commerçants qui regroupent un pourcentage assez fort de commerçants sur le territoire de nos voisins, qui ont sans doute été très moteurs dans la mise en place avec la communauté de communes de cette politique. Je ne sais pas exactement comment la politique locale de commerce a été menée et gérée chez nos voisins.

I. Pasquet : Est-ce que je peux poser une question, en fait il y a une subvention qui peut être de 20 000 € sur une plate-forme d'une communauté de communes. Est-ce que c'est pour cela que vous parlez qu'il faut une autorisation régionale ?

N. Abjean : en fait non, cette subvention passe dans le pass e-commerce, c'est à l'intérieur de ce pass-là, donc c'est aussi par rapport à cette subvention. C'est à hauteur maximale à 20 000, il y avait 10 000 pour le premier confinement et cela vient de passer à 20 000. C'est vraiment la hauteur maximale, à hauteur de 20 % du chiffre d'affaires de 2019 de l'entreprise. Là pour l'instant j'espère que j'ai bien répondu. Par contre ce que je me disais c'était par rapport à la fiscalité, c'est-à-dire qu'on a eu des demandes des commerces et la possibilité d'enlever tout ce qui était des taxes ou alors de les diminuer, seulement derrière on a un enjeu économique pour la CCPA. Si on diminue, on enlève ces taxes, on risque d'avoir moins de subventions après de l'État, voire une suppression aussi car les communautés de communes sont, excusez-moi du terme « riches », elles ont de l'argent. Donc là-dessus il ne faut pas aller trop vite, comme on nous a dit, l'exemple qui a été donné à Brest Iroise, c'est qu'ils ont donné de l'argent aux commerçants, seulement ce n'est pas rentré dans le cadre légal et nous, nous essayons de rester dans le cadre légal par rapport à cela et ne pas donner de subventions illégales à tout le monde. C'était vraiment dans le cadre du Pass e-commerce par rapport à ce que je disais. Pour les engagements sur lesquels on est parti, ce sont des mesures d'ajustement sur le fond de Covid résistance, la programmation des dispositifs qui sont mis en place par les EPCI. On va faire un diagnostic car ce que l'on veut savoir d'abord c'est, est-ce que ça a fonctionné dans les autres communes ? Car il faut savoir que sur la commune de Lesneven, la mise en place du numérique ça ne concerne que 54 entreprises commerciales. Ce qui n'est pas beaucoup. Là, on veut savoir si oui ou non cela va être utilisé, si les commerces eux-mêmes pourront fournir d'eux-mêmes le suivi du procédé, car on a également la possibilité de pouvoir développer tout ce qui est marché numérique sur les territoires. Alors le marché numérique c'est la possibilité de pouvoir mettre une plate-forme telle que la zone en place, par contre, c'est encore en élaboration, c'est encore en cours de recherche et la question est de savoir si on aura le temps de le mettre en place avant la fin du confinement ou pas.

Mr Le Maire : merci pour toutes ces précisions, je partage bien évidemment l'avis d'Emmanuelle sur l'urgence d'agir en la matière. C'est ce sur quoi on essaie d'avancer à l'échelle de la commune, on va en parler un peu plus tard et peut-être aussi aller regarder ce qui se passe dans les autres communautés de communes et sur la question de plates-formes, c'est quelque chose qui sera aussi débattu, la question du périmètre est à interroger. Est-ce qu'il s'agit de la communauté de communes ou est-ce qu'il s'agit de quelque chose de plus large à l'échelle d'un bassin économique tel que celui du pays de Brest au sens large. En tout cas, il y a vraiment urgence à agir. Merci pour ce temps qui sera positionné en tout début de conseil les prochaines fois.

**☐ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 octobre 2020 :**

L.Le Hir : je voulais évoquer le mail que nous avons reçu de la part du DGS, je voulais le remercier pour avoir mis ce tableau en place. C'est vrai que ça répond en grande partie aux questions que l'on avait. Cela fait le récapitulatif des différentes demandes qu'il y avait eu aux commissions et notamment au dernier conseil. On attendait un certain nombre de réponses, on les a eu hier donc c'est bien, ça nous convient, donc pas d'autres questions à poser sur le compte-rendu.

Mr Le Maire : concernant les débats sur les questions d'urbanisme, et de la qualification d'une parcelle correspondant au futur accueil de l'écomusée. Après vérification, cette parcelle n'a jamais cessé d'être constructible.

E.Baltz : je vais vous présenter mes excuses les plus sincères, car effectivement j'étais convaincue que l'écomusée allait être construit sur la parcelle d'à-côté, qui elle était classée « naturelle humide » et qui aujourd'hui est « naturelle sensible ». Vous avez entièrement raison, et vraiment je suis désolée de mon manque de préparation par rapport à ce point, et je pense que ça me servira de leçon pour la suite.

Mr Le Maire : je remercie. Cela peut arriver à n'importe qui d'entre nous de faire des erreurs, cela m'arrive assez fréquemment aussi.

**Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).**

<b>Nomenclature ACTES 1.4.3</b>	<b>CONVENTIONS DE PRESTATION DE SERVICE POUR LE SUIVI DES MOUILLAGES</b>
-------------------------------------	--

Le 27 novembre prochain, la convention de prestation de service pour le suivi des mouillages dans les ports communaux du Korejou, de Porz Grac'h, de Porz Gwenn, de Lilia et de Kerazan, ainsi que les zones

de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) de Keridaouen, du Reun, de Lost An Aod et de Mogueran, arrive à échéance.

Une consultation pour le suivi des mouillages a donc été effectuée le 31 août 2020, proposant aux intéressés deux lots :

- lot 1 : le port du Korejou et la ZMEL de Mogueran (environ 285 mouillages) ;
- lot 2 : les ports de Porz Gwenn, Porz Grac'h, Lilia, Kerazan ainsi que les ZMEL de Keridaouen, du Reun et de Lost An Aod (environ 313 mouillages).

Les intéressés étaient invités à répondre à cette consultation avant le 12 octobre 2020. Deux prestataires ont répondu à cette consultation :

- l'association des plaisanciers de Plouguerneau dite APP pour le lot 1 ;
- l'association des usagers des ports et abris de Lilia dite AUPAL pour le lot 2.

Après analyse des offres comprenant :

- une note méthodologique décrivant la manière dont les candidats comptent conduire la mission ainsi qu'un descriptif des moyens disponibles pour assurer les missions décrites dans le cahier des charges ;
- un devis chiffré ;

Il est proposé d'attribuer le lot 1 à l'APP pour un montant annuel de 3 050 € et le lot 2 à l'AUPAL pour un montant annuel de 3 400 €.

Les conventions de prestation de service ci-jointes ont pour objet d'encadrer la mission de suivi des mouillages confiées aux associations AUPAL et APP pour une durée d'un an reconductible deux fois.

Après avis de la commission travaux, urbanisme, habitat du 03 novembre 2020,

Par la présente, il est demandé au Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de service pour le suivi des mouillages (lot 1) avec l'APP,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de service pour le suivi des mouillages (lot 2) avec l'AUPAL.

*Annexes :*

1- Convention de prestation de service pour le suivi des mouillages avec l'APP (lot 1)

2- Convention de prestation de service pour le suivi des mouillages avec l'AUPAL (lot 2)

*L.Le Hir : rien de particulier sur la convention, il y a juste un point sur la page trois, c'est écrit « le maire reste le seul détenteur du pouvoir de police portuaire qui ne saurait en aucun cas être délégué à l'opérateur et s'engage à faire respecter le règlement ». Je suis tout à fait d'accord avec cela, et je pense qu'il n'y a aucun problème, la seule chose est que la mise en application pratico-pratique, en conseil portuaire on a régulièrement entendu les présidents d'associations de plaisanciers dire que parfois c'est assez compliqué, on leur demande un certain nombre de choses et parfois des personnes qui sont un peu hors la loi, et parfois c'est un peu compliqué pour eux, après deux ou trois rappels. Ils font appel à la mairie, mais parfois ils trouvent que la réponse peut être parfois un peu longue, ou il n'y a pas de réponse, et donc je pense que c'est un point sur lequel il sera important de travailler avec l'expérience qu'il y aura eue sur les premières conventions, travailler avec la police municipale, les présidents d'associations pour voir comment on peut les aider dans ce domaine-là.*

*A.Romey : en effet la police municipale fait son travail et constate des infractions s'il y en a et les remonte. Ensuite, s'il n'y a pas de réponse de la part des « délinquants » ou des gens qui ne respectent pas les règlements, on peut suivre aussi une procédure un peu plus poussée. Déjà on envoie directement les factures pour les gens qui doivent payer, par exemple de rester à quai pendant longtemps, etc. S'il n'y a pas de réponse on peut transmettre à l'autorité judiciaire. C'est déjà arrivé.*

**Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).**

Finistère Habitat, organisme HLM ayant son siège social à Quimper, construit actuellement 14 logements et un cabinet médical dans le cadre d'une opération réalisée place du Dolmen à Lilia, sur les parcelles cadastrées section BP n° 371 et 372 acquises auprès de la commune suite à délibération du conseil municipal du 26 mars 2019.

Dans le cadre de ses engagements envers la Commune, Finistère Habitat s'est engagé à livrer un cabinet médical aménagé. Ces locaux, d'une surface de plancher de 142,5 m<sup>2</sup>, implantés au rez-de-chaussée de l'îlot sud-est de l'opération de Finistère Habitat, permettront d'accueillir médecins et infirmiers.

Finistère habitat n'ayant pas vocation à gérer des locaux professionnels, il est proposé la cession à la commune de ces locaux aménagés selon le descriptif annexé à la présente délibération.

Le coût estimé avant appel d'offre s'élevait à 200 000€ HT soit 240 000€ TTC. Après notification des marchés de travaux et suite à des modifications programmatiques émanant de la commune, concernant la réalisation de deux cabinets médicaux distincts, le prix de vente des locaux à la commune, correspondant à leur prix de revient, s'élève à 227 924€ HT, soit 273 509€ TTC avec un taux de TVA à 20%.

Un contrat de vente en VEFA (vente en l'état de futur achèvement) sera établi d'ici fin 2020 et le paiement du prix de vente sera échelonné à 50% sur 2020 et 50% sur 2021.

Après avis de la commission travaux, urbanisme, habitat du 3 novembre 2020,

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- De faire l'acquisition auprès de Finistère Habitat des locaux professionnels, destinés à accueillir des professions médicales, réalisés au rez-de-chaussée de l'îlot sud-est de l'opération en cours de construction à Lilia, place du Dolmen, le prix de vente de ces locaux étant évalué à la somme de 227 924€ HT, soit 273 509€ TTC avec un taux de TVA à 20% ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec Finistère Habitat le contrat de vente en VEFA de ces locaux ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes dépenses relatives à cette acquisition dans la limite du prix de vente estimé à la somme de 227 924€ HT, soit 273 509€ TTC avec un taux de TVA à 20%, les frais relatifs à cette opération étant à la charge de l'acquéreur ;
- D'autoriser le versement à Finistère Habitat de 50 % du prix de vente en 2020, lors de la signature du contrat de vente en VEFA, le solde du prix étant versé en 2021 lors de la prise de possession des lieux par la commune.

Annexes :

- Plan de situation
- Plan intérieur des locaux
- Descriptif des locaux
- Détail du prix de vente

*L. Le Hir : une partie de nos interrogations a été répondue par les présentations, on voulait juste savoir si ensuite il y aura un appel quelque part à candidature ou à projets pour solliciter des médecins. Je pense qu'il y a déjà un médecin qui changera « de local » mais pour autant comme il y a de la place supplémentaire, est-ce qu'il y a déjà des demandes sur la commune ou est-ce qu'il y aura un appel à projets ?*

*Mr Le Maire : on pourrait être plusieurs à s'exprimer sur le sujet. On n'est pas sur la même configuration qu'il y a deux ou trois ans, dans le sens où il y a déjà une professionnelle sur Lilia. C'est vrai que nous sommes sur des enjeux de collaboration, donc cette question-là doit être de mon point de vue posée en priorité, en mettant, mais c'est évident, que la commune viendra en soutien comme elle a pu le faire il y a trois ans de cela.*

*B.Bozec : actuellement il y a déjà une médecin qui s'est positionnée sur cet emplacement-là, il y a aussi une infirmière avec sa collègue qui s'est positionnée sur cet emplacement-là. Bien sûr il y aura quand même appel à candidature et il y a des pourparlers de discussion avec un médecin et une jeune médecin*

qui seraient dans la possibilité d'être accueillis dans la deuxième partie du cabinet médical.

L.Le Hir : on a bien compris que c'était pour fin 2021, mais dans l'ancien local où est le médecin actuellement, on avait nos réunions de préparation pour notre groupe, donc éventuellement on pourrait avoir un échange plus tard afin que l'on puisse réintégrer un local pour pouvoir faire nos préparations ?

Mr Le Maire : c'est quelque chose qui serait intéressant d'en rediscuter effectivement.

**Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).**

<b>Nomenclature ACTES</b> <b>3.2.1.a</b>	<b>IMPASSE KOAD MEREY - CESSION DE LA PARCELLE AC222</b>
---	--

Dans le cadre de la vente de la propriété située impasse Koad Merey, sur la parcelle AC 209, il a été constaté que le bâtiment existant empiète sur la parcelle communale initialement cadastrée AC 16. L'acquéreur du bien a sollicité la commune pour acquérir le terrain correspondant à l'emprise du bâtiment.

Cette emprise correspond à la parcelle aujourd'hui cadastrée AC 222, d'une superficie de 9 m<sup>2</sup>.

Le service des Domaines a évalué le terrain à 550 euros.

Après avis de la commission travaux, urbanisme, habitat du 23 juin 2020,

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- d'autoriser la cession de la parcelle AC 222 au prix fixé par le service des Domaines, soit 550 euros, les frais relatifs à cette opération étant à la charge de l'acquéreur.

*Annexes :*

- Plan de situation
- Plan de division
- Avis des Domaines

**Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).**

<b>Nomenclature ACTES</b> <b>3.2.1.b</b>	<b>CESSION COMMUNE PARCELLE CS 45 – ZA DU HELLEZ</b>
---	--

Par délibération du conseil municipal du 25 juin 2019, la commune avait émis un avis favorable à la cession, au profit de la SCI GBE de la parcelle cadastrée CS 45 située dans la zone artisanale du Hellez à Plouguerneau. Ce dernier a depuis renoncé à cette acquisition.

Monsieur LADAN Sébastien a sollicité la commune pour l'acquisition de la parcelle cadastrée CS 45 d'une superficie de 679 m<sup>2</sup>, située au sein de la zone artisanale du Hellez, afin d'y installer son entreprise de peinture, ravalement, décoration intérieure et revêtements de sols. Cette parcelle est classée au plan local d'urbanisme intercommunal en zone Uec, secteur à vocation d'activités artisanales, industrielles et commerciales.

Le prix de vente proposé est déterminé à partir des éléments suivants et de façon à ce que les transactions représentent au final une opération blanche pour la commune :

- du prix d'achat de la parcelle par la commune : 16,81 € HT le m<sup>2</sup>
- des frais d'actes : 0,50 € TTC le m<sup>2</sup>
- et de bornage : 0,23 € TTC le m<sup>2</sup>

Ce prix correspond également à l'estimation faite par France Domaines.

Après avis du bureau communautaire du 05 novembre 2020,

Après avis de la commission Économie - Tourisme du 05 novembre 2020,

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré,

- d'autoriser la vente de la parcelle cadastrée CS 45, d'une superficie de 679 m<sup>2</sup> au profit de Monsieur Ladan Sébastien ou de toute société qu'il créera en son nom, au prix de 17,60 € HT le



- m<sup>2</sup>, les frais afférents à cette vente étant à la charge de l'acquéreur,  
d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

Annexes :

1- Plans de la parcelle cadastrée CS 45

*L. Le Hir : dans la délibération il est fait état d'un conseil communautaire le 5 novembre et du coup je ne me rappelle pas que l'on ait eu un conseil communautaire.*

*Mr Le Maire : il y a peut-être eu une inversion avec la commission.*

*L. Le Hir : ah c'est le bureau communautaire et pas le conseil communautaire. Pendant qu'on préparait notre conseil, on s'est un peu arraché les cheveux avec les chiffres qui sont donnés, qui parlaient d'opération blanche pour la commune à 17,60, mais comme nous n'arrivions pas sur ce total-là, on se demandait... car lorsqu'on prend les trois chiffres, on arrive à 17,54 € au lieu de 17,60 €. Par contre, quand on parle il y a les frais afférents à la charge de l'acquéreur, mais est-ce que c'est la même chose que les frais d'actes qui sont à 0,50 euros TTC le mètre carré ? Du coup, on se posait la question si la personne payait deux fois, on n'arrivait pas à comprendre si les frais d'actes étaient les mêmes frais afférents à la vente.*

*F. Merien : je ne sais pas, bonne question. Je vais me renseigner.*

*A. Romey : concernant le calcul du prix total, comme il y a une partie en TTC et une partie en hors-taxes c'est peut-être pour cela que vous n'arrivez pas à trouver les 17,60 euros. Je n'ai pas fait le calcul non plus.*

*F. Merien : on va regarder cela et on vous enverra une réponse. C'est une très bonne nouvelle pour la zone du Hellez. Mr Landan aujourd'hui travaille chez lui donc c'est assez compliqué, et il souhaite, une fois installé, embaucher une ou deux personnes, donc c'est très important de pouvoir aider de cette manière-là une entreprise qui veut s'installer sur Plouguerneau, et cela on s'en réjouit tous.*

**Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).**

<b>Nomenclature ACTES</b> <b>3.4</b>	<b>PROCÉDURE DE DÉLIMITATION DU PORT DU KOREJOU</b> <b>EXTENSION DES LIMITES DU PLAN D'EAU DU PORT DU KOREJOU</b>
---	--

Par délibération en date du 28 mars 2019, le conseil municipal a autorisé le Maire à effectuer toutes les procédures nécessaires à la demande de transfert de gestion de parcelle du domaine public maritime d'État vers le domaine public maritime communal dans le cadre de l'extension des limites portuaires du port du Korejou, afin de permettre la création d'une zone d'hivernage.

La commune, conformément aux dispositions de l'article R5314-4 du code des transports, a lancé en parallèle une procédure de délimitation du port du Korejou consistant à effectuer des consultations auprès du Conseil régional et du Conseil portuaire afin d'obtenir leur avis sur les nouvelles limites du port.

Vu l'avis favorable du Conseil portuaire du 13 mars 2019,

Vu l'avis favorable du Conseil régional en date du 24 août 2020,

Par la présente, il est demandé au Conseil Municipal :

- de prendre acte de la fin des consultations dans le cadre de la procédure de délimitation des nouvelles limites du plan d'eau du port du Korejou,
- d'autoriser M. le Maire à prendre un arrêté municipal de délimitation des nouvelles limites du plan d'eau du port du Korejou et demander à Monsieur Le Préfet du Finistère de prendre un arrêté de délimitation du port du Korejou conformément à l'article L5314-8 du code des transports,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter le préfet pour que ce dernier prenne un arrêté de modification des périmètres portuaires.

**Annexe :** Plan du port du Korejou

**Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).**

<b>Nomenclature ACTES 3.5.1</b>	<b>OPERATION FINISTERE HABITAT A LILIA - RETROCESSION DE LA VOIRIE, DES ESPACES VERTS ET DES ÉQUIPEMENTS COMMUNS – CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC</b>
-------------------------------------	--

Finistère Habitat, bailleur social réalisant un programme de 14 logements sociaux et d'un pôle médical place du Dolmen à Lilia, a demandé à la commune de Plouguerneau la rétrocession de la voirie, des espaces verts et des équipements communs de l'opération, dont l'emprise est indiquée sur le plan joint à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière stipulant que les délibérations de classement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Considérant que la rétrocession interviendra lorsque les travaux de finition seront achevés, et après constatation de leur conformité sur le terrain,

Considérant que la voie créée permettra notamment de relier directement l'école publique du phare au terrain de sport communal aménagé au nord de la nouvelle voie,

Considérant que, par leurs caractéristiques et leurs usages, la voirie, les espaces verts et les équipements communs de l'opération réalisée par Finistère Habitat remplissent les conditions pour être classés dans le domaine public de la commune,

Après avis de la commission travaux, urbanisme, habitat du 3 novembre 2020,

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- d'approuver la rétrocession à titre gratuit des voies, espaces verts et équipements communs du projet de Finistère Habitat portant sur la construction de 14 logements sociaux et d'un pôle médical, place du Dolmen, sur les parcelles BP 371 et BP 372 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à cette rétrocession, dont la convention de rétrocession annexée à la présente délibération ;
- d'approuver le classement dans le domaine public communal de l'ensemble des voies, espaces verts et équipements communs correspondants à cette opération.

L'ensemble des frais relatifs à la cession à titre gratuit, dont les frais de division foncière, seront à la charge de Finistère Habitat.

Il est enfin précisé que la longueur de voirie ainsi classée dans le domaine public communal est de 82 ml.

*Annexes :*

- Plan de situation
- Plan de masse
- Convention de rétrocession

**Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).**

<b>Nomenclature ACTES 4.2.1</b>	<b>AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES POUR REMPLACER LES AGENTS FONCTIONNAIRES</b>
-------------------------------------	---

Conformément à l'article 3-3 -2 et 3-3 - 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter du personnel pour remplacer les fonctionnaires sur emplois permanents.

Le Maire propose de recruter, en tant que de besoin, des agents contractuels lorsque les besoins des

services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté (quelle que soit la catégorie) ainsi que pour tous les emplois à temps non complet lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%.

Leur traitement sera calculé au maximum sur l'indice terminal du dernier grade de la catégorie hiérarchique concernée.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

*L. Le Hir : en fait, cette délibération est tellement proche de celle que l'on a faite au conseil municipal du mois de juin, je n'ai pas trop compris quelle est la différence et pourquoi on passe celle-là. On a juste enlevé tout ce qui est agent contractuel et en a rien à rajouter de plus. Du coup je ne comprenais pas pourquoi on devait la repasser quelques mois plus tard.*

*M. Le Maire : oui donc c'est délibération n'a pas forcément lieu d'être. À vérifier.*

*L. Le Hir : je pense que si l'on a éprouvé le besoin d'en mettre une, c'est qu'il y a une situation particulière qui nécessitait ? Moi j'avais compris que c'était une délibération de formalités, c'est pour ça que je ne comprenais pas les doublons.*

*Mr Le Maire : c'est comme ça que je la comprends, et je n'avais pas en tête cette délibération du mois de juin. On ira rechercher des précisions là-dessus.*

**Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).**

<b>Nomenclature ACTES</b> 5.2.2.a	<b>REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL</b> <b>MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
--------------------------------------	--

Conformément aux dispositions de l'article L 270 du Code Électoral, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la démission de Madame Lydie GOURLAY, Monsieur Yann DROUMAGUET intègre le Conseil municipal.

En raison de l'intégration de Yann DROUMAGUET en qualité de conseiller municipal, le tableau du Conseil municipal de Plouguerneau est ainsi modifié :

ROBIN Yannig	Maire
BOUSSEAU Marie	1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire
LE DALL Marcel	2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
MOISAN Léonie	3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
MERIEN François	4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
ETIENNE Naïg	5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
HENRY Arnaud	6 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
LE ROUX Catherine	7 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
PERRAIN Hervé	8 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
ROMEY Alain	Conseiller municipal
LINCOLN Andrew	Conseiller municipal
SALAUN Hélène	Conseillère municipale
BOZEC Bruno	Conseiller municipal

GRANDMOUGIN Françoise	Conseillère municipale
LE BIHAN Anne-Marie	Conseillère municipale
CARIOU Philippe	Conseiller municipal
LE GOASDUFF Christian	Conseiller municipal
BIGOUIN Yannik	Conseiller municipal
LE GAD Paule	Conseillère municipale
VELLY Arnaud	Conseiller municipal
PASQUET Isabelle	Conseillère municipale
ABJEAN Nadine	Conseillère municipale
JACQ Marine	Conseillère municipale
DECLERCQ Cécile	Conseillère municipale
DUMOULIN Christian	Conseiller municipal
COATEVAL Bruno	Conseiller municipal
LE HIR Lédie	Conseillère municipale
DROUMAGUET Yann	Conseiller municipal
BALTZ Emmanuelle	Conseillère municipale

*L. Le Hir : je voulais juste souligner l'engagement de Lydie car je ne l'ai pas fait tout à l'heure, la remercier pour son assiduité, car je crois qu'elle n'a raté aucun conseil municipal sur le dernier mandat ; sa perspicacité, il y a un certain nombre de choses qu'on remontait au conseil municipal grâce au temps de lecture qu'elle prenait sur les différents documents. Elle a choisi de s'engager dans une nouvelle mission, on n'avait pas imaginé qu'elle devrait faire un choix. Ce choix pour nous, n'a pas été compliqué car c'est vrai que la nouvelle mission qui lui est proposée est très intéressante et on lui souhaite vraiment de s'épanouir très pleinement dans sa nouvelle mission.*

*Mr Le Maire : même souhait pour nous évidemment.*

Le Conseil Municipal prend acte.

<b>Nomenclature ACTES 5.2.2.b</b>	<b>MISE À JOUR DES COMMISSIONS MUNICIPALES</b>
---------------------------------------	--

Comme suite à la démission de Madame Lydie GOURLAY, Monsieur Yann DROUMAGUET a pris place au sein de l'assemblée délibérante en tant que conseiller municipal.

En concertation avec le Groupe Plouguernew Passionnément, Monsieur le Maire propose que Lydie GOURLAY soit remplacée au sein des instances suivantes :

- Commission transition et mobilités : Yann DROUMAGUET
- Commission accessibilité : Yann DROUMAGUET
- CCAS : Lédie LE HIR

Par ailleurs, Monsieur Christian DUMOULIN est remplacé au sein de la commission culture et patrimoine par Yann DROUMAGUET

M. Le Maire propose que le vote ait lieu à main levée.

**Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).**

Le vote ayant eu lieu, il a donné les résultats suivants :

Nombre de votants :	29
---------------------	----

Exprimés :	29
Nuls / blancs :	

M. Yann DROUMAGUET est déclaré membre des commissions Transition et mobilités, Accessibilité et Culture et patrimoine à l'unanimité des voix exprimées.

Mme Lédie LE HIR est déclarée membre du CCAS à l'unanimité des voix exprimées.

**Annexe :** Tableau récapitulatif des membres du conseil municipal au sein des commissions municipales

*L. Le Hir : dans la délibération c'est écrit « en concertation avec la minorité », est-ce que l'on aurait pu éventuellement changer et mettre « en concertation avec le groupe Plouguerneau passionné » ?*

*Mr Le Maire : je pense que c'est possible.*

<b>Nomenclature ACTES</b> 5.2.6	<b>MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA « CELLULE ÉCONOMIQUE » EXTRA-COMMUNALE</b>
------------------------------------	--

Créé en 2016, le comité consultatif appelé « cellule économique » est chargé :

- d'accompagner des porteurs de projets, des acteurs économiques dans leur développement ou dans la reprise d'une activité locale : recherche de financements, intégrations dans les réseaux professionnels, aide au montage de dossier.... ;
- de proposer des actions concrètes en faveur de l'économie locale et du développement économique de Plouguerneau.

Monsieur le Maire propose de modifier la composition de cette cellule économique,

Cette cellule économique sera composée de 7 membres ayant diverses compétences et étant, pour un certain nombre d'entre eux, qualifiés en matière d'économie.

Sont ainsi désignés les membres listés ci-après :

- ☐ Isabelle Pasquet
- ☐ François Merien
- ☐ Cécile Declercq
- ☐ Jean-Jacques Jumelle
- ☐ Cécile Trividic
- ☐ Michel Chapalain
- ☐ Christophe Delanoe

Chaque membre s'engage à respecter les règles de fonctionnement et la feuille de route ci-dessous.

**Règles de fonctionnement**

- 1) Engagement formel de confidentialité des dossiers traités par les membres de la cellule
- 2) Un bilan des actions de la cellule sera fait à la commission municipale « Économie et tourisme » 1 fois par an
- 3) La cellule n'a pas vocation à engager la commune mais a la possibilité de venir présenter des projets issus du groupe à la majorité municipale pour se transformer éventuellement en action politique
- 4) La cellule peut ponctuellement faire appel à des « experts » sur des dossiers particuliers et intégrer de nouveaux membres après vote
- 5) La cellule est soutenue par l'agent municipal Céline Tanguy pour la coordination, la mise en réseau et les comptes-rendus (pendant les horaires de travail de 8h00 à 20h00)
- 6) La cellule est basée à la mairie et les membres peuvent y organiser leurs rendez-vous. Chaque membre de la cellule économique doit avoir une adresse « gmail »
- 7) Le consensus est la règle générale de fonctionnement
- 8) La cellule économique échange par courriels et se réunit au minimum 2 fois/an

9) La cellule agit de manière désintéressée

*Feuille de route*

- 1) Primo accueil des porteurs de projets d'entreprises et accompagnement en complément des structures dédiées (BGE, CAE Chrysalide, CCI...)
- 2) Cellule de soutien technique aux entreprises en difficulté sur la commune
- 3) Force de proposition de projets économiques

Après avis de la commission économie et tourisme du 05 novembre 2020,

Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- de procéder à un vote à main levée ;
- d'accepter la modification de la composition de la « cellule économique extra-communale ».

*L.Le Hir : on voulait d'abord un premier renseignement, il ne semble pas qu'on ait le compte-rendu de la commission et je voulais savoir s'il y avait quelque chose qui nous avait échappé ?*

*I.Pasquet : non je suis d'accord nous ne l'avons pas reçu.*

*L.Le Hir : il me semble qu'en commission vous avez évoqué éventuellement d'aider les porteurs de projets, faire un suivi avec eux, donc on voulait savoir si c'est quelque chose qui était pris en compte, de pouvoir faire cette proposition quand quelqu'un s'installe, que la cellule économique puisse éventuellement l'aider, sur certains projets, sur certaines actions concrètes bien précises pour que la cellule économique avec toutes les compétences qu'elle a, puisse accompagner, même après l'installation.*

*I.Pasquet : on a bien entendu cette réflexion, on y est favorable jusqu'à un certain point. En fait, la cellule économique a vraiment vocation d'aider les personnes à s'installer et pas forcément avoir un suivi et c'est là qu'on veut cadrer. Un suivi de fonctionnement oui bien sûr, c'est la continuité du travail de la cellule économique, nous en tant qu'acteur et pourquoi pas des personnes de la cellule. Maintenant, avoir un travail de fond du commerce dans sa largeur, dans l'économie, voir s'il fonctionne bien au niveau des finances ou des choses comme cela, ce n'est pas notre métier. C'est juste un suivi de savoir si tout se passe bien au bout de six mois, au bout d'un an, au bout de deux ans, et puis après voguer, voilà nous avons retenu cette décision.*

*L.Le Hir : c'est vrai que dans certains cas, un accompagnement dans un point bien précis, compétence qui éventuellement manquait à quelqu'un dans les premiers jours de son installation. Donc c'est vrai que si la compétence existe dans la cellule économique, ça peut être aussi une aide en plus pour la personne qui s'installe. Mais en aucun cas surtout ne pas faire d'ingérence, ou soit être trop proche de l'entreprise, elle est libre, et c'est effectivement l'installation d'une personne, donc c'est vraiment une aide dans le cas où il lui manquerait un petit quelque chose qui pourrait éventuellement la mettre en difficulté.*

*I.Pasquet : c'est une aide pour la communication, mais ça ne pourrait pas être par exemple s'il y a un problème comptable, ça ce n'est pas à nous. Mais en effet, toute l'aide et le suivi cela fera partie de nos missions.*

*L.Le Hir : dans les règles de fonctionnement, on dit qu'il y a un bilan de la cellule qui sera fait au conseil municipal une fois par an. Tout à l'heure, quand vous vous êtes exprimés vous avez parlé d'une fois ou deux fois ?*

*I.Pasquet : c'est une fois en conseil municipal minimum, et deux fois en présentiel. En fait, la cellule économique travaille beaucoup en autonomie, on échange énormément de mails, on a sur le drive un endroit où l'on communique beaucoup, et on se réunit deux fois par an, nous, la cellule économique pour discuter de ces projets.*

*L.Le Hir : ma dernière question est qu'effectivement comme il y a six ans, nous aurions souhaité avoir une place dans cette commission, donc on renouvelle cette demande, que la liste « Plouguerneau passionné » puisse intégrer cette cellule économique.*

*Mr Le Maire : ça c'est une question qui avait déjà été posée. On est vraiment là sur une organisation qui est tout à fait particulière, dans le sens où c'est un débat que l'on a déjà eu aussi en commission ; et arrêtez-moi quand vous voulez compléter, c'est-à-dire que l'on a un certain nombre de professionnels ressources, experts, donc on est moins sur des aspects de participation citoyenne dans le sens classique du terme, c'est-à-dire que l'on a la différence entre ce qu'il peut se passer ici, et ce qu'il peut se passer*

dans un certain nombre de communes. C'est que là où habituellement les élus s'appuient sur des compétences locales sans forcément que ce soit officialisé, là c'est vraiment officialisé, un appui de la part de professionnels, ou de gens vraiment compétents et officialisés de manière que les choses se fassent de façon la plus transparente qu'il soit.

L. Le Hir : je pense que Christian Dumoulin qui était dans la cellule économique sur la première période avait toute sa place. Je pense qu'il a quand même démontré pendant les années où il est intervenu dans la cellule économique qu'il était disponible est tout à fait compétent pour y travailler.

Mr Le Maire : je pense qu'il continuera à être tout à fait compétent et on va pouvoir s'appuyer sur ses compétences en tant que conseiller municipal. Il a accès à tout un tas d'informations auquel n'auront pas accès des personnes avec qui les collègues ont travaillé au sein de la cellule économique. Je ne pense pas que ce soit véritablement un problème, c'est quelque chose qui pourra être réétudié par la suite, mais en effet c'est notre analyse et où on en est.

**Avis du Conseil Municipal : 24 voix pour, 5 abstentions (L. LE HIR – Y. DROUMAGUET – B. COATEVAL – C. DUMOULIN – E. BALTZ ).**

<b>Nomenclature ACTES</b> <b>7.1.2</b>	<b>ASSUJETTISSEMENT À LA TVA</b> <b>CABINET MEDICAL A LILIA</b>
---	--

Afin de soutenir le maintien des activités médicales et paramédicales et de favoriser l'installation de nouveaux praticiens, la commune souhaite acquérir un cabinet médical dans le cadre l'opération menée par Finistère Habitat à Lilia. Les locaux seront mis en location, la commune en assurera la gestion locative. Aussi, la nature locative des locaux ne permettra pas à la commune de bénéficier du fonds de compensation de la TVA.

Certaines activités sont soumises de plein droit ou sur option à la TVA. La location de locaux à usage professionnel est soumise de plein droit, lorsque les locaux sont loués aménagés, c'est-à-dire, munis du matériel, du mobilier ou des installations nécessaires à l'activité du locataire. La location de locaux nus à usage professionnel peut, par option, être assujettie à la TVA.

Le cabinet médical sera doté d'installations nécessaires à l'activité des locataires telles que l'installation d'un système de ventilation spécifique à l'activité, les raccordements informatiques, les points d'eau et l'aménagement de bornes d'accueil des patients. Cependant, ces installations ne sont pas considérées, au sens fiscal, comme nécessaires à l'activité du locataire. Les locaux seront loués nus et peuvent être assujettis à la TVA sur option.

M. le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour :

- opter à l'assujettissement à la TVA pour l'opération d'acquisition du cabinet médical et sa location. Toutes les dépenses d'investissement et de fonctionnement ainsi que les recettes seront assujetties à la TVA. Une comptabilité analytique sera mise en place afin d'identifier toutes les écritures comptables liées à cette opération.
- dire que les déclarations seront trimestrielles ;
- l'autoriser à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Après avis de la commission finances du 04 novembre 2020,

**Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).**

<b>Nomenclature ACTES</b> <b>7.1.3</b>	<b>DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL 2020</b>
---	--

Après avis de la commission finances en date du 04 novembre 2020, monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'examiner la demande de décision modificative concernant le budget principal.

La décision modificative concerne :

- L'ajustement des recettes de fonctionnement dans le cadre de la crise sanitaire,
- Le remboursement de l'avance forfaitaire versée pour les travaux de toiture de la salle Owen

Morvan,

Le remboursement d'un acompte de subvention versée par le conseil départemental du Finistère pour la construction de logements sociaux au bourg,

- L'inscription, en recettes d'investissement, de la subvention exceptionnelle obtenue suite à la tempête Ciara.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chap.		Nature	Libelle compte
		DEPENSES	
		022	Dépenses imprévues -11 375.00
		023	Virement à la section d'investissement -14 725.00
			<b>TOTAL DEPENSES -26 100.00</b>
		RECETTES	
70		70321	Droits de stationnement et de location sur la voie publique -4 000.00
70		7067	Redevances et droits des services (cantine) -43 000.00
70		706881	Autres prestations de services (droits administratifs) -1 500.00
70		7083	Locations autres qu'immeubles -7 000.00
73		7318	Autres impôts locaux ou assimilés 1 400.00
73		73212	Dotations de solidarité communautaire 5 000.00
73		73223	FPIC 10 000.00
73		7381	Taxes additionnelles 10 000.00
74		74718	Autres participations de l'Etat 3 000.00
			<b>TOTAL RECETTES -26 100.00</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chap.	Op	Nature	Libelle compte
		DEPENSES	
23		231316	Travaux salle Owen Morvan -13 796.00
23		238	Travaux salle Owen Morvan 13 796.00
041		231316	Travaux salle Owen Morvan 13 796.00
13		1323	Subventions d'investissement Département 12 000.00
21		2111	Terrain -19 995.00
			<b>TOTAL DEPENSES 5 801.00</b>
		RECETTES	
		021	Virement de la section de fonctionnement -14 725.00
041		238	Avance forfaitaire 13 796.00
13		1321	Subventions d'investissement Etat 14 730.00
13		1323	Subventions d'investissement Département -12 000.00
10		10222	FCTVA 4 000.00
			<b>TOTAL RECETTES 5 801.00</b>

*L. Le Hir : la petite blague serait de revenir sur chaque chiffre mais je ne vais pas la faire. Je voulais juste revenir sur la baisse de la cantine au niveau des 43 000 €, c'est un débat que l'on avait eu en commission finances et en conseil municipal au mois de juin. Dans un souci de coopérer, on avait signalé que l'on trouvait haut le montant qui avait été mis, et on nous avait dit que les calculs avaient été faits et que cela correspondait au nombre de repas qui étaient prévus. La question était peut-être qu'à la rentrée de septembre il y a eu moins d'enfants à la cantine que d'ordinaire, est-ce que l'on a quelques chiffres qui justifieraient une baisse si importante par rapport aux calculs qui avaient été faits au mois de juin ?*

*H. Perrain : non, je pense qu'on avait sous-estimé la baisse de recettes dues à la cantine.*

**Avis du Conseil Municipal : 24 voix pour, 5 contre (L. LE HIR – Y. DROUMAGUET – B. COATEVAL – C.**



DUMOULIN – E. BALTZ ).

<b>Nomenclature ACTES</b> <b>7.3.3.</b>	<b>DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT</b> <b>OGEC SAINT JOSEPH</b> <b>ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 7.3.3. DU 07 OCTOBRE 2020</b>
--	---

Par délibération du 07 octobre 2020, le conseil municipal a accordé une garantie d'emprunt, à hauteur de 50 %, à l'OGEC Saint Joseph pour les travaux d'aménagement des bâtiments de l'école Saint Joseph, située au bourg de Plouguerneau.

Or, le taux proposé par le Crédit Mutuel de Bretagne à l'OGEC a été modifié. L'établissement bancaire propose un taux de 1.10 % au lieu de 1.30 % initialement prévu.

A ce titre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre la décision suivante :

Vu les articles L 2252-1 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales, Après avis de la commission finances en date du 04 novembre 2020;

Le Conseil Municipal de Plouguerneau accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 300 000 € souscrit par l'Emprunteur auprès du Crédit Mutuel de Bretagne, avec les caractéristiques suivantes :

- Durée : 180 mois
- Taux fixe de 1.10 %
- Périodicité de remboursement : mensuelle
- Échéances constantes

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'acte de cautionnement solidaire et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération annule et remplace la délibération 7.3.3 du 07 octobre 2020.

*L.Le Hir : on peut juste dire que c'est une bonne nouvelle pour l'école car elle paiera aussi moins d'intérêt.*

**Avis du Conseil Municipal : 25 voix pour, 4 abstentions (F.GRANDMOUGIN ; A.ROMEY ; N.ABJEAN ; F.MERIEN).**

<b>Nomenclature ACTES</b> <b>7.5.1</b>	<b>ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE - CANDIDATURES A UN APPEL A PROJET ET A UN CONTRAT NATURE</b>
---	---

Les atlas de la biodiversité communale sont des démarches communales ou intercommunales qui permettent d'acquérir une meilleure connaissance de la biodiversité et qui doivent permettre de constituer une aide à la décision pour les collectivités concernées afin de préserver et valoriser leur patrimoine naturel.

Dans le cadre de l'appel à projets (AAP) « Atlas de la biodiversité communale » lancé par l'Office Français de la Biodiversité, un soutien financier est proposé aux communes présentant un projet.

Elaborer un Atlas de la Biodiversité Communal (ABC) c'est :

- Réunir de nombreux acteurs de la commune, et notamment les scolaires, mais aussi des partenaires extérieurs, avec un objectif de sensibilisation à la biodiversité et de partage des connaissances déjà disponibles ;
- Impliquer et faire converger la population (enfants et adultes, actifs et retraités) sur les enjeux de biodiversité ;
- Compléter ces connaissances, notamment en impliquant les habitants à travers des actions de

- sciences participatives et d'animations ;
- Valoriser les actions en faveur de l'environnement d'ores et déjà engagées par la commune ;
- Identifier les actions à mettre en œuvre pour protéger et valoriser la biodiversité.

Le processus conduisant à cet ABC repose sur un engagement de l'équipe municipale avec :

- Une phase de lancement avec la collecte des informations existantes et la détermination du périmètre de prospection ;
- Une phase d'inventaires ;
- Une phase d'interprétation pour identifier les enjeux ;
- Une phase de valorisation et diffusion de l'ABC ;
- Une phase d'élaboration d'un plan d'actions.

L'ABC est un outil de connaissance et d'aide à la décision pour les élus, notamment pour les documents d'urbanisme, et d'appropriation de la richesse du patrimoine naturel du territoire communal. Il doit pouvoir appuyer des démarches et des projets communaux déjà engagés.

Ce projet d'atlas de la biodiversité communale peut également s'inscrire dans le cadre d'un Contrat Nature territorial « trame verte et bleue » pour lequel une subvention est sollicitée auprès du Conseil Régional de Bretagne. Il peut également bénéficier d'un soutien financier et technique du Conseil Départemental du Finistère.

Le plan de financement global de ce projet est le suivant (sur 2021-2022) :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Inventaire (sous-traitance)	29 600 €	Subvention Office français de la biodiversité (OFB)	6 280 €
Charges de personnel	27 000 €	Subvention Conseil Régional	22 280 €
Divers (fournitures pédagogiques, acquisition de données naturalistes...)	2 000 €	Subvention Conseil Départemental	12 720 €
Supports de communication	3 000 €	Etat (financement service civique)	9 600 €
Missions, déplacements	2 000 €	Autofinancement	12 720 €
<b>Total</b>	<b>63 600 €</b>	<b>Total</b>	<b>63 600 €</b>

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- D'approuver le plan de financement ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Office Français de la Biodiversité pour la réalisation d'un atlas de la biodiversité communale sur Plouguerneau ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional de Bretagne, dans le cadre d'un Contrat Nature territorial « trame verte et bleue », pour la réalisation de cet atlas de la biodiversité communale ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Finistère pour la réalisation d'un atlas de la biodiversité communale sur Plouguerneau.

*Y.Droumaguet : j'ai une question qui est peut-être naïve, je m'interroge, je vois ici cette fiche sur l'atlas de la biodiversité communale et je ne vois aucun dossier qui permet d'argumenter ce qui est présenté par la suite. En fait, ce que vous présentez ici est un plan de financement mais qui ne se base sur rien. J'ai cru comprendre que l'opposition municipale n'a pas été approchée lors de ces travaux et n'a pas été associée à ces travaux. Nous n'avons pas de copies des dossiers concernant ces travaux, et nous n'avons aucun argument pour nous faire une idée, même si personnellement j'en ai une, et je ne peux que m'associer à cette démarche. Et si j'ai entendu tout à l'heure les termes des décisions éclairées, moi ce que je demande c'est de la transparence, je n'ai pas de transparence, je ne sais pas de quoi il en retourne, est-ce que c'est une procédure normale, naturelle ou démocratique. Comment prendre conscience et voter un financement sans avoir des objectifs, telle est ma question ?*

*Mr Le Maire : on n'oublie pas la démocratie dans cette affaire-là, c'est-à-dire que c'est typiquement le genre de dossier où il faut agir très vite avec un plan de financement, c'est un appel à projets avec un temps qui est extrêmement court, et je dirais que tout le reste est à faire, à discuter et à partager avec*

*l'ensemble des parties prenantes. On est vraiment sur des enjeux de validation de procédure.*

*M.Bousseau : sur la manière dont ça s'est déroulé, les dossiers de réponse à l'appel à projets ont été diffusés lors de la commission transition et mobilités et nous l'avons mis à l'ordre du jour de cette commission avant même de savoir qu'on allait le passer en conseil cette fois-ci, donc c'était vraiment de notre propre décision que nous l'avons mis à l'ordre du jour lors de la dernière commission, et le dossier de candidature pour l'appel à projets a été diffusé à ce moment-là.*

*Y.Droumaguet : on me dit ici que la fiche a bien été reçue mais jamais le dossier. Quand il y a une commission et que l'on doit agir dans l'urgence, surtout à cette période, en 2020, il y a Internet qui permet de transmettre et de partager des informations.*

*M.Jacq : moi je suis surprise car il me semble que la fiche projet, car on a fait que cela pour l'instant, la fiche projet a été transmise à tous les membres de la commission.*

*Y.Droumaguet : oui aux membres de la commission, mais il n'y a pas eu de transmission aux membres du conseil.*

*M.Jacq : la délibération portait bien sur le financement et sur la demande de subvention auprès des différents organismes. La délibération porte sur cela et non sur le contenu de l'atlas. Il sera amené entre autres par le biais de la commission. Il n'y a pas de décisions qui ont été prises encore.*

*Y.Droumaguet : mais nous sommes bien d'accord, il s'agit du conseil qui siège ici ce soir, et non la commission.*

*M.Jacq : oui.*

*M.Bousseau : je crois que pour le coup c'est une erreur de ma part car c'est moi qui avais envoyé le dossier au moment de la convocation pour cette commission. Par contre, nous de notre côté nous n'avons pas manqué de le relayer aux autres membres de notre groupe, même si nous ne l'avons pas envoyé sur le moment par mail. Mais la prochaine fois, je ferais attention à envoyer les dossiers à tous les membres du conseil.*

*E.Baltz : une question, vous avez déjà un cabinet ou un bureau d'études pour ce travail-là qui va être fait ou pour l'instant c'est vraiment trop tôt ?*

*M.Jacq : c'est une bonne question, nous sommes en discussion à la fois avec l'OFB, l'office Français de la biodiversité, le conseil régional et le conseil départemental qui m'ont envoyé un mail aujourd'hui. C'est pour une aide technique et c'est aussi pour discuter avec nous de savoir qui pourrait éventuellement nous suivre pour réaliser cet inventaire. On a pris aussi contact avec les associations avant d'envoyer notre candidature. Il n'y a pas encore de nom derrière, mais on va être suivi c'est sûr.*

**Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).**

<b>Nomenclature Actes</b> <b>7.6.3</b>	<b>MISE SOUS CONTRAT DE L'ECOLE DIWAN DE PLOUGUERNEAU &amp; PARTICIPATION FINANCIERE AU FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE</b>
---	---

Le préalable requis d'un an et demi d'ouverture pour les écoles Diwan du 1<sup>er</sup> degré étant acquis, l'école Diwan de Plouguerneau peut conclure un contrat d'association avec l'Etat en tant qu'école annexe d'école Diwan de Lesneven, pour devenir ensuite au bout de 5 ans une école contractualisée à part entière.

A ce titre, la directrice académique des services de l'Education Nationale du Finistère a demandé que la municipalité se prononce sur :

- la mise sous contrat de l'école Diwan de Plouguerneau ;
- la participation financière aux dépenses de fonctionnement des classes de maternelles pour les enfants de moins de trois ans domiciliés sur la commune ;
- l'extension de la participation financière municipale aux élèves non domiciliés sur la commune ;
- la désignation du représentant de la commune aux réunions sur le budget des classes sous contrat d'association.

Conformément à la convention annexée à la présente délibération, la participation financière de la commune de Plouguerneau au fonctionnement de l'école Diwan de Plouguerneau s'élevra, pour

l'exercice 2020, à 3.390,47 €.

Le montant de l'aide financière allouée, proratisée sur 4 mois (septembre à décembre 2020), est calculé de la manière suivante et basé sur la déclaration des effectifs plougernéens de l'école en septembre 2019 :

1 primaire x 409.31 €	= 409.31 € x 4/12	= 136.44 €
8 maternelles x 1 220.26 €	= 9 762.08 € x 4/12	= 3 254.03 €
	Total	= 3 390.47 €

Elle sera versée à l'association AEP Diwan Plougerné et, exceptionnellement en 2020, en une seule fois.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Après avis de la commission enfance jeunesse et sports du 10 novembre 2020 ;

Il est demandé à l'assemblée délibérante :

- d'apporter un avis favorable à mise sous contrat d'association de l'école Diwan de Plougerné ;
- d'étendre la participation financière aux dépenses de fonctionnement des classes de maternelles pour les enfants de moins de trois ans domiciliés sur la commune ;
- de limiter la participation financière municipale aux élèves domiciliés sur la commune ;
- de désigner Hélène Salaun, conseillère déléguée à la scolarité, en tant que représentante de la commune aux réunions sur le budget des classes sous contrat d'association ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention annexée.

**Annexes** : Convention entre la ville de Plougerné et l'école privée sous contrat d'association Diwan du Grouanec pour l'application de la participation communale

*L.Le Hir : je vais effectivement redire ce que j'avais dit à la commission enfance-jeunesse, jusqu'à maintenant on donnait une subvention à l'école Diwan de Lesneven, puisqu'il n'y avait pas d'école agréée sur Plougerné. Pour l'instant nous n'avons pas encore tous les niveaux sur Plougerné, donc ma question était, est-ce que l'on va continuer à subventionner Lesneven ? Pour l'instant, la réponse est affirmative, maintenant on sera attentif lorsqu'on votera ses subventions pour l'année prochaine car il faudrait garder une équité avec les autres écoles privées où l'on ne subventionne pas quand les enfants sont dans une école sur des communes extérieures. À la rigueur qu'il y ait une continuité pour des niveaux qu'on n'a pas encore sur Plougerné, pourquoi pas, mais sur des niveaux que l'on a à Plougerné je pense que l'on ne serait plus en légalité avec les autres écoles privées.*

*Mr Le Maire : on confirme donc bien évidemment, le soutien à l'accueil des enfants qui seraient scolarisés sur Lesneven est conditionnée par le fait que l'école Diwan du Grouanec ne puisse pas accueillir ces enfant-là. C'est le même mode d'organisation que ce qui est applicable, puisque nous sommes en plus en contrat d'association comme pour l'enseignement catholique. Donc même règles que pour l'enseignement catholique.*

**Avis du Conseil Municipal** : 26 voix pour, 1 contre (A.ROMEY), 2 abstentions (N.ABJEAN ; F.MERIEN).

<b>Nomenclature ACTES</b> <b>7.10.3</b>	<b>REMBOURSEMENT DE FRAIS OCCASIONNES PAR LES DEPLACEMENTS</b> <b>D'UN STAGIAIRE – DIAGNOSTIC PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE</b>
--	---

La commune a accueilli Nadège Vanderbecken, étudiante en Master 2 à SupAgro de Montpellier, pour un stage effectué entre le 11 mai et le 11 novembre 2020 pour la réalisation d'un diagnostic dans le cadre de l'élaboration du projet alimentaire de la commune.

Durant ce stage, Nadège a effectué de nombreux entretiens auprès d'acteurs et organismes en lien avec le système agricole et alimentaire. A cette occasion elle a dû, faute de véhicule municipal disponible, utiliser son véhicule personnel pour un rendez-vous le mardi 22 septembre 2020.

La délibération 7.10.3.c du 31 mai 2018 définit les modalités de remboursement des frais de déplacements accordée aux agents titulaires et stagiaires, aux agents contractuels de droit public et aux agents de droit privé recrutés dans le cadre de contrats relevant du Code du travail.

Pour l'indemnisation du stagiaire mentionné ci-dessus, il est proposé au conseil municipal d'accepter l'indemnisation de ce trajet selon les modalités définies par la délibération 7.10.3.c du 31 mai 2018 (et sur présentation d'un état de frais et d'un ordre de mission), étant acté que la somme permettant de couvrir cette dépense existe au budget. A titre d'information, le remboursement s'élève à 47.68 €.

Après avis de la commission finances du 4 novembre 2020,

**Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).**

<b>Nomenclature ACTES</b> <b>8.8.6</b>	<b>CONVENTION DE RACCORDEMENT DIRECTE AU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ BASSE TENSION DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION SOLAIRE DE LA CUISINE SCOLAIRE MUNICIPALE</b>
---	--

L'objet de la convention jointe à la présente délibération est de permettre de formaliser le raccordement des panneaux photovoltaïques de la cuisine au réseau public de distribution d'électricité, afin d'y réinjecter le surplus de production. Ce raccordement aura un coût HT de 162,89 € HT.

La commune de Plouguerneau s'est fait accompagner dès le début du projet de construction de la nouvelle cuisine scolaire par Ener'gence, qui a conseillé la réalisation d'études complémentaires pour les choix énergétiques : simulation thermodynamique (STD) et calcul en coût global à 20 ans. Les scénarii d'occupation définis dans la STD ont permis d'opter pour l'autoconsommation photovoltaïque du futur équipement, avec revente du surplus. Cette installation photovoltaïque de 36 KWC devrait permettre un taux d'autoconsommation de 81%, la production solaire attendue étant de 37 000 kWh/an.

Il est demandé au conseil municipal, après passage en commission travaux, urbanisme et habitat du 3 novembre 2020, d'autoriser le maire à signer la convention annexée.

**Annexe** : Convention de Raccordement Directe au Réseau Public de Distribution d'Électricité Basse Tension d'une Installation de Production Solaire.

*L. Le Hir : juste dans la convention, je pense qu'il doit y avoir une petite erreur ou un copier-coller car nous avons un maire qui est nommé Madame Yannig Robin à deux reprises, donc il faudra peut-être corriger et faire la même remarque car Yann Droumaguet a reçu tous ses documents marqués Mme la conseillère et sa pancarte est écrit Yann Droumaguet, Conseillère municipale. Donc cela serait peut-être bien de faire les bons ajustements.*

**Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).**

<b>Nomenclature ACTES</b> <b>8.9.</b>	<b>ENGAGEMENT DU PROJET DE RÉFECTION DU MUR OUEST SUR LE SITE ARCHÉOLOGIQUE D'ILIZ KOZ</b>
--	--

Le site archéologique d'Iliz Koz est un lieu patrimonial remarquable de Plouguerneau et attire, tout au long de l'année, un public nombreux, contribuant à la vitalité du quartier de Saint-Michel.

Ainsi, en 2019, 1296 entrées payantes ont été enregistrées, dont 1157 pendant la saison estivale. C'est 149 personnes de plus qu'en 2018, qui ont pu découvrir le site, grâce aux visites guidées menées par des bénévoles et des étudiants, embauchés pour la saison estivale.

Propriétaire du site, la commune a confié, en 2012, la réalisation d'une étude préalable à la conservation et à la valorisation du site, au cabinet d'architectes Candio-Lesage. Cette étude a permis de faire des relevés photographiques et topographiques, ainsi qu'un état sanitaire du site, et de prioriser des travaux de conservation et de réhabilitation à effectuer.

Entre 2013 et 2020, un remontage à l'identique du mur est, de la partie dite « presbytère », du mur séparant le presbytère de la ruelle, du mur séparant l'église du presbytère, et de l'église a pu être réalisé (cf Annexe 1 : tableau récapitulatif des travaux précédemment réalisés).

Les tombes gravées remarquables ont également été scannées, dans un but de conservation numérique, et éventuellement de ré-emploi dans une future muséographie.

Aujourd'hui, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'engagement des travaux de réfection du mur ouest, cette partie du site s'étant fortement dégradée ces deux dernières années.

Il est également proposé au Conseil municipal de valider le plan de financement ci-dessous, et la sollicitation d'une subvention du département, au titre du Contrat de territoire.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Travaux	39.988 € HT	CD29 contrat de territoire	7.998 € HT
		Autofinancement	31.990 € HT
Total	39.988 € HT	Total	39.988 € HT

**Annexe 1** : tableau récapitulatif des travaux précédemment réalisés.

*Y.Droumaguet : Juste un point, là nous parlons de patrimoine archéologique, historique et immobilier. Iliz Coz est un site remarquable, mais il n'est pas classé et ne figure pas non plus dans les monuments historiques et sites. Iliz Coz ne peut donc pas prétendre à un certain nombre de subventions qui sont accordées par la DRAC et par d'autres opérateurs, je pense à la banque des territoires et des dépôts, mais il y en a d'autres également. Je sais que du point de vue de la sauvegarde des bâtiments historiques et archéologiques, on recommande de faire des financements qui sont des financements croisés. C'est-à-dire entre plusieurs opérateurs mais aussi rechercher du mécénat quand il y a possibilité de le faire. Un certain nombre de sites qui méritent d'être préservés, et on parle bien de patrimoine, c'est quelque chose qui vient des anciens et que l'on va transmettre. Cela demande des responsabilités, responsabilité par rapport au propriétaire du foncier, ici la commune, mais responsabilité également par l'association qui en a la gestion. Vouloir ne pas chercher à l'inscrire au niveau de la caisse nationale des monuments historiques et des sites, fait qu'un certain nombre de portes se ferme. Donc on va recourir à un certain nombre d'investissements et de subventions vers des opérateurs classiques, le département et la région, je ne sais trop quoi. Il serait peut-être opportun de se poser la question pour Iliz Coz de savoir s'il pourrait être intéressant de déposer un dossier, et un dossier d'inscription cela demande beaucoup de travail, de sérieux, afin de pouvoir chercher d'autres types de subventions et de rechercher d'autres fonds afin de préserver ce patrimoine et de les transmettre. Je vois qu'en quelques années les montants qui ont été engagés se montent à 127 000 €, c'est beaucoup, dans les années à venir il y en aura encore d'autres certainement. Il y a un interlocuteur très intéressant pour cela à la DRAC, c'est le service des inventaires.*

*E.Baltz : est-ce que l'on sait pourquoi sur ces deux dernières années le mur s'est particulièrement abîmé ?*

*C. Le Roux : à cause des pluies.*

*Mr Le Maire : à cause des fortes pluies il me semble, ça a été discuté en commission. En effet personne n'a réagi par rapport à ce qu'il a été dit par Yann, en effet c'est une piste à explorer. J'ai été vérifier si vous aviez intégré la commission culture et patrimoine, c'est le cas, donc c'est peut-être intéressant d'approfondir cette question.*

**Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).**

<b>Nomenclature ACTES</b> <b>9.4.a</b>	<b>MOTION DE SOUTIEN AUX COMMERCES DE PROXIMITE</b>
---	---

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal afin d'intégrer cette délibération à l'ordre du jour de la présente séance, tel que le prévoit l'article 29 du règlement intérieur du conseil municipal.

**Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'envoyer en son nom, et en celui du conseil municipal, les courriers joints à la présente afin de solliciter auprès des Présidents de l'Assemblée Nationale et du Sénat la mise en place de mesures de soutien fortes en faveur des commerces de proximité afin limiter les effets de la concurrence déloyale qu'opèrent à leur égard, en période de confinement, les géants du commerce en ligne.

**Annexes** : courriers destinés aux Présidents du Sénat et de l'Assemblée Nationale.

*L.Le Hir : c'est vrai que peut-être pour les personnes qui nous regardent, expliquer un peu plus l'objectif de la lettre, il est bien conjointement que tout le conseil municipal puisse interpeller les élus sur les difficultés que rencontrent les petits commerces face à des géants qui ont eu en plus une aubaine pour se développer. Nadine a évoqué tout à l'heure des choses qui vont pouvoir se mettre en place. Il faut aussi chercher à trouver le côté positif de ce que ça pourra apporter après la crise que l'on a eue, c'est-à-dire*

est-ce que l'on pourra aider et soutenir nos petits commerces à se développer et à travailler de façon autre notamment par le e-commerce local. On souscrit pleinement à ce courrier. Il y a un certain nombre de choses qui ont été mises en place sur la commune, quand nous sommes passés dans le hall tout à l'heure nous avons vu ce que vous avez mis en place pour recevoir les personnes qui ne peuvent pas aller dans les restaurants pour manger. C'est déjà un côté positif, car pour avoir personnellement mangé plusieurs semaines dans ma voiture au mois de mars, je pense que j'aurais apprécié ce genre de local. Au mois de mars et avril cette année nous avons eu du beau temps donc ça passait, mais en cette période-ci, avoir un endroit plus convivial et plus chaud c'est tout de même agréable. Nous ce que l'on pourrait vous proposer pour avoir un petit plus de ce que vous avez fait, c'est éventuellement travailler avec les restaurateurs de la commune qui font des plats à emporter, c'est soit essayer de faire des flyers qui puissent expliquer comment on peut commander chez eux et retirer, ou à partir de vidéos qui pourraient être mises dans le hall qui expliqueraient comment on commande chez eux, quels sont les plats, etc. Ce serait peut-être le petit plus publicitaire que l'on pourrait faire pour nos commerçants, voilà ça pourrait être une suggestion que l'on vous fait. Peut-être que les personnes qui viennent manger, certaines amènent de chez elle ou pour celles qui sont un peu à la bourre, comment on peut contacter un restaurant rapidement. Peut-être faciliter l'accès au restaurant sur la commune. Pour revenir au courrier, peut-être que cette motion de soutien arrive vraiment au bon moment et je pense qu'un travail de concertation pour voir comment on peut vraiment aider les petits commerces à se développer. S'il y a des gens qui aiment et qui sont habitués à acheter en ligne, comment on peut faciliter pour que l'achat en ligne se fasse aussi en local.

F.Merien : effectivement l'idée que tu proposais est intéressante, mais on a déjà pris contact avec un certain nombre de restaurateurs pour leur signifier qu'il y avait ici une salle qui permettait aux gens de pouvoir venir manger à l'abri et au chaud. En effet, il pourrait émettre une communication car tout le monde n'achète pas forcément, certains envoient leurs gamelles, et ils pourraient effectivement acheter des plats dans différents restaurants qui existent sur la commune. Les différentes actions que l'on a faites puisque nous avons fait eu une réunion dernièrement, il y a eu un peu plus d'une semaine, avec l'ensemble des commerçants et des artisans et plus généralement des acteurs économiques de la commune, on était assez nombreuse, c'était une réunion assez intéressante, on voit bien que ces gens-là souhaitent travailler ensemble et s'aider entre eux pour réussir finalement à s'en sortir. Car effectivement c'est très compliqué, pour l'instant on ne sait pas encore dans quelle situation se trouve l'ensemble des commerçants mais on a préparé un document que l'on va transmettre pour avoir une petite idée de leur état de santé en quelque sorte et savoir où ils en sont, comment on peut les aider et si on peut les aider, voilà. Tout cela se met en place, on essaie d'aller vite car on sait qu'il y a urgence. On voit à l'entrée du bourg le panneau qui indique « acheter à Plouguerneau », car on pense que c'est très important que les habitants de la commune fassent un effort pour les cadeaux de Noël, notamment afin de faire fonctionner ces magasins qui souffrent.

I.Pasquet : je voudrais aussi à travers ce conseil féliciter tous les commerçants de Plouguerneau qui se soutiennent. Lors de cette réunion, il y a énormément eu de solidarité, et il y a des grosses forces de l'économie à Plouguerneau qui ont donné toute proposition d'action vers les plus petits ou en tout cas ceux que l'on voit moins, où l'on se déplace moins, ou qui sont fermés en effet. Dans le but de développer un vrai réseau dans la ville, je voudrais les féliciter pour cela. Également, c'est un deuxième confinement malheureusement, on ne s'y attendait pas, non plus, et pourtant ils ont réagi très vite, ils ont fait du click and collect, de la livraison. Ils s'entraident, par exemple il y a des bouquets de fleurs dans les boulangeries, l'épicerie qui va aider d'autres enseignes. Intermarché a proposé que les commerçants viennent dans le hall présenter leurs produits. Je tenais à dire lors de ce conseil que je les félicitais et que je les soutiens. C'est vrai qu'il y a énormément de choses, François n'a pas tout dit, c'est vrai que Tony est en train de travailler, c'est tout frais je pense, mais sur le site de la mairie nous sommes en train de répertorier tous les acteurs économiques, comment les joindre, comment travailler avec eux, et plein de choses comme cela. C'est un travail de fond que l'on essaie d'avancer tous les jours et beaucoup de communication avec les acteurs économiques, et je leur souhaite tout mon soutien encore.

L.Le Hir : juste aussi, féliciter l'UCAP pour la petite vidéo qu'ils ont fait sur Plouguerneau. Avant qu'ils la sortent j'avais parlé à mes collègues pour se remémorer la petite vidéo qui avait été faite en 2014, c'est un peu le même concept. Cela incite vraiment à acheter local, à acheter sur Plouguerneau et je tenais à les féliciter pour le travail qu'ils ont fait. Dans cette vidéo on ressent vraiment la joie qu'ils avaient à être ensemble, même avec les masques on voit qu'ils mettent du cœur à faire cette vidéo il faut vraiment les féliciter.

*Mr Le Maire : je suis aussi assez admiratif.*

*E.Baltz : une action peut-être un peu plus concrète à vous proposer, puisqu'on consacre à l'occasion de ce conseil 12 000 € pour recenser la diversité biologique et écologique, pourquoi est-ce qu'on ne consacrerait pas le même montant pour notre diversité économique, car nous n'avons plus la compétence économie sur la commune certes, mais peut-être pourrions-nous décider de subventions, on a des jeunes qui ont eu des diplômes cette année et des moins jeunes qui se sont mariés, des naissances ou encore des moins jeunes qui ont fêté des noces d'or, ou je suis sûre qu'il y a plein d'autres idées dans ce conseil. Pourquoi est-ce qu'on ne subventionnerait pas avec des bons d'achat dans les commerces qui ont une fermeture administrative sur notre commune. Pourquoi est-ce qu'on ne pourrait pas aller plus loin que des félicitations et du soutien, pourquoi est-ce qu'on ne pourrait pas carrément débloquer des fonds pour faire dépenser dans ces commerces-là ?*

*Mr Le Maire : merci pour la proposition.*

*C.Dumoulin : Pour votre information je suis toujours en contact avec TF1 donc j'ai envoyé un message pour que le clip passe sur SOS commerces, qui passe à 13 heures dans le journal de Jean-Pierre Pernaut. Maintenant à voir à quel moment cela va passer. Dès que j'aurai l'information je vous le transmettrai.*

*A.Romey : je voulais revenir sur le texte de la motion. Il y a un point qui est évoqué dans les textes, il y a une contradiction majeure dans le fait d'un côté de vouloir redynamiser les bourgs et réinstaller les commerces de proximité et laisser les grandes plates-formes numériques se comporter comme un renard dans le poulailler, je ne citerai pas de nom mais je pense qu'ici tout le monde en a un en tête.*

*Mr Le Maire : oui c'est ce qui est mis en évidence dans ce courrier.*

*F.Merien : pour votre intervention Emmanuelle, on n'a pas vraiment réfléchi dans ce sens-là, mais je vais me rapprocher de notre petit copain des finances et je vais voir comment on peut mettre cela en place et si c'est possible de mettre cela en place. Je vous dirai cela.*

*L.Le Hir : juste pour vous dire que cela se fait dans certaines communes, donc peut-être se rapprocher d'elles pour savoir comment elles ont fait car elles n'ont pas non plus la compétence, mais elles ont réussi à le faire.*

*Mr Le Maire : ce n'est pas non plus une question de compétence, on va aller regarder ce qu'il y a au budget ce qu'il est possible de faire, c'est aussi simple que cela. Je pense que l'urgence était de les accueillir, on était vraiment sur un rendez-vous exploratoire, notre rôle était un rôle de facilitateur, de Force de proposition à la fin et on procède par étapes. Cette question est tout à fait pertinente.*

**Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).**

<b>Nomenclature ACTES</b> <b>9.4.b</b>	<b>MOTION DE SOUTIEN A BRITTANY FERRIES</b>
---	---

Le 11 septembre 2020, les élus de Haut-Léon Communauté (Finistère) ont voté une motion de soutien à la société Brittany Ferries.

Les élus des conseils municipaux de Bretagne sont appelés à témoigner de leur solidarité et de leur soutien en relayant cet appel à un réel soutien gouvernemental pour la compagnie.

Brittany Ferries traverse depuis plusieurs mois une période très difficile sur le plan financier, conséquence de la crise sanitaire. L'avenir est par ailleurs assombri par la mise en œuvre du Brexit.

Il est demandé à l'Etat de soutenir financièrement plus fortement cette entreprise bretonne emblématique.

Annexe : texte de l'appel au soutien à la Brittany Ferries.

*L.Le Hir : en tant que conseillère départementale, nous avons été invités par la Brittany Ferries il y a quelques semaines justement pour nous présenter leur situation. Il y avait des conseillers régionaux, départementaux, et parlementaires. Ils nous ont retracé l'histoire de la Brittany Ferries en quelques mots, donc il faut savoir que l'on a dans le texte de la motion il est écrit qu'il y a 10 000 emplois directs ou indirects, en direct on est quasiment sûr 3000 personnes salariées de la Brittany Ferries, avec 2000 marins donc c'est déjà la plus grosse entreprise française en nombre de salariés marins. En saison ils emploient à peu près 700/ 800 personnes en intérim, on peut dire que l'intérim est de l'emploi précaire, mais en*



tout cas c'est une bouffée d'air pour certaines familles d'avoir ces emplois-là sur des périodes. Ils sont en grande difficulté car ils avaient déjà fait des ajustements par rapport au Brexit, donc après quand il y a eu le confinement ça a vraiment été très très dur. Effectivement les interventions qu'ils font auprès de l'État sont à plusieurs niveaux, il y a une aide financière, une première a été actée sur une période très courte, et les compagnies maritimes ont la possibilité de demander à l'Europe un certain nombre d'exonérations. La Brittany Ferries demande que l'État actionne ce levier qui pourrait vraiment leur permettre d'avoir une situation financière qui serait on va dire moins dramatique, au-delà de leur situation financière il faut savoir que c'est tout de même une liaison directe britannique mais ils vont aussi vers l'Espagne et sur l'Irlande. Il faut savoir que la Brittany Ferries a été créée au départ par Alexis Gourvellec pour les agriculteurs pour le fret, puis après, la compagnie s'est beaucoup plus développée vers le transport de passagers. S'il n'y avait plus ce fret-là, on aurait aussi de grosses difficultés dans notre secteur par rapport à l'envoi de nos marchandises. Ce n'est pas que la Brittany Ferries qui serait en difficulté, ou ses salariés, mais l'ensemble du secteur économique agricole de la région.

Mr Le Maire : merci Lédie. Sur la base de l'appel tel que soumis à votre lecture et sur la base des arguments complémentaires je vous propose de passer au vote.

**Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).**

## INFORMATIONS DONNEES AU CONSEIL MUNICIPAL 18.11.2020

### **EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-23 (C.G.C.T.)**

→ Art. L 2122-22 4 : attribution des marchés publics à procédure adaptée < 214 000 €

→ Art. L 2122-22 4 : signature d'avenants aux marchés publics

### **Cuisine scolaire**

#### **AVENANT 3 LOT 1 TALEC :**

- Notifié le 02/10/2020. Motif : variante de la voirie lourde
- Offre de base : 148.000 € HT
- Avenant 3 : -12.788,07 € HT (- 8,64% en application de l'art R2194-8 du CCP)
- Nouveau montant du marché : 135.211,93 € HT

#### **AVENANTS 3 ET 4 LOT 7 KALUEN :**

- Notifiés les 13/10/2020 et 9/11/2020. Motif : ajout d'une porte vitrée avec accès extérieur dans le bureau + moins-value
- Offre de base : 13.767,84 € HT
- Avenant 3 : 2.222,93 € HT**
- Avenant 4 : - 422,93 € HT**
- Nouveau montant du marché : 15.567,84 € HT (+13,1% en application des art R2194-2 et 3 du CCP)

#### **AVENANT 3 LOT 12 LE BOHEC :**

- Notifié le 06/10/20. Motif : création de descentes EP intérieures
- Offre de base : 208.612,41 € HT
- Avenant 3 : 1.307,42 € HT
- Nouveau montant du marché : 209.919,83 € HT (+0,62% en application des art R2194-2 et 3 du CCP)

### AVENANT 3 LOT 13 GERVAIS :

- Notifié le 28/07/20. Motif : fourniture et pose de RJ 45 supplémentaires pour les fours
- |                    |                   |
|--------------------|-------------------|
| Offre de base :    | 60.000 € HT       |
| Avenant 2 :        | 9.325,20 € HT     |
| <b>Avenant 3 :</b> | <b>1.137 € HT</b> |
- Nouveau montant du marché : 76.462,20 € HT (+16% en application des art R2194-2 et 3 du CCP)

### AVENANTS DE PROLONGATION DE DATE DE FIN DE MARCHE AU 26/08/20 :

- Avenant 4 lot 1 TALEC notifié le 12/08/2020
- Avenant 4 lot 2 TALEC notifié le 12/08/2020
- 

### Marché denrées alimentaires

### AVENANTS DE PROLONGATION DE DATE DE FIN DE MARCHE AU 31/12/20 :

- Avenant 1 lot 8 : Top atlantique – notifié le 19/10/2020

#### → Art. L 2122-22 8 : délivrance de concessions dans les cimetières

##### Cimetière du Bourg :

- 08/06/2020 : 1 emplacement mini concession 15 ans (55€)
- 08/06/2020 : 1 emplacement mini concession 30 ans (110€)
- 14/01, 10/06, 25/08 et 03/09/2020 : 4 fournitures de plaque dispersion JS (32€)
- 25/08/2020 : 1 concession simple 30 ans (190€)
- 13/01 et 25/08/2020 : 2 cases de columbarium 15 ans (340€)

#### → Art. L 2122-22 2 : fixation de tarifs (non fiscaux)

#### → Art. L 2122-22 7 : création/modification de régies comptables

#### → Art. L 2122-22 26 : demandes de subvention

Appel à projets « Fête de la Bretagne -Gouel Breizh 2021 » : sollicitation le 05/11/2020 d'une aide financière de 3.000€ dans le cadre de la Fête du Jeu qui est programmée le samedi 22 mai 2021 (budget prévisionnel de 9.105€ .

#### → Art. L 2122-22 3° : réalisation d'emprunt < 1.500.000 €

Décision du 02/11/2020, réalisation d'un emprunt de 650 000 €, au taux fixe de 0.46 %, d'une durée de 15 ans et amortissement constant du capital, auprès de la Banque Postale

#### → Art. L 2122-22 10° : aliénation de biens mobiliers de gré à gré < 4.600 €

*L.Le Hir : je voulais juste revenir sur une des dernières lignes sur la réalisation de l'emprunt qui a été fait sur les 650 000 €. Lorsqu'on avait donné délégation au maire pour pouvoir réaliser des emprunts inférieurs à 1 500 000, il avait été acté que les décisions par rapport aux emprunts seraient discutées en commission même si légalement c'est vrai que rien que de l'afficher sur ce document-là est légal, mais nous avons convenu que l'on puisse au moins avoir la discussion en commission et ça n'a pas été le cas. Pour moi, recevoir juste un mail avec l'information ce n'est pas avoir le débat, donc moi j'aimerais bien que ce qui avait été acté soit pratiqué.*

~~~~~  
**L'ordre du jour étant épuisé à 22h40, la séance est levée**  
~~~~~



